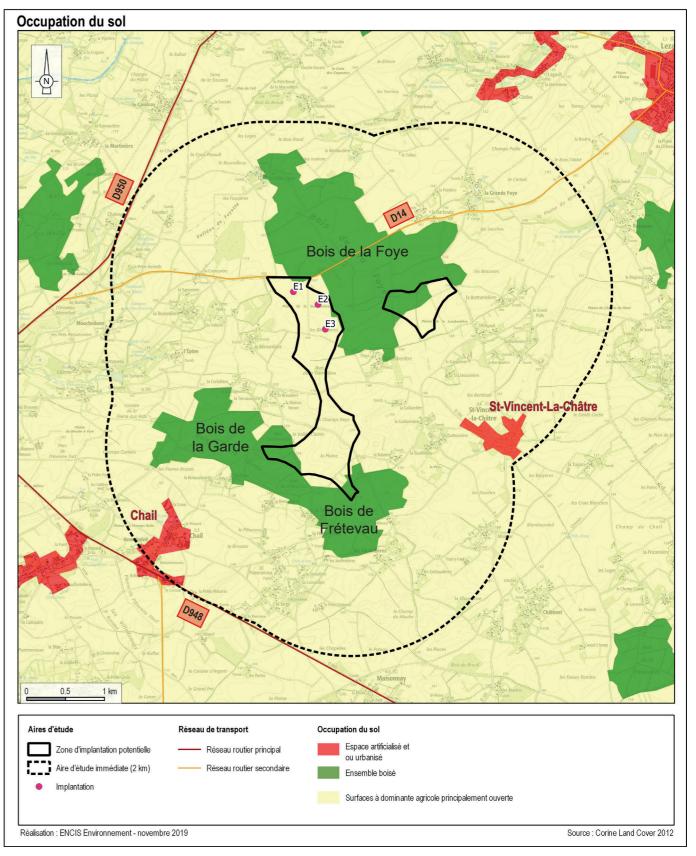
5.3.6.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

A l'échelle de l'AEE, le paysage est à dominante agricole. Dans le périmètre de l'AEI, les motifs sont cependant plus contrastés, même si les espaces culturaux prédominent.

On identifie ainsi deux masses boisées qui se détachent assez nettement dans le paysage : le bois de la Foye au nord et ceux de la Garde et de Frétevau au sud. Les espaces habités se concentrent au niveau de hameaux de tailles assez variables, compris entre une, deux et jusqu'à 15 à 20 habitations au maximum. Seuls les hameaux de Chail au sud et de Saint-Vincent-la-Châtre à l'est de l'AEI se distinguent en taille. Ces lieux de vie sont reliés entre eux par une multitude de chemins communaux. A noter que d'une façon générale, l'habitat est entouré d'une végétation arbustive et arborée assez dense ce qui l'isole visuellement du paysage proche et plus éloigné et donc assez souvent du projet éolien.

Le relief reste peu prononcé et les altitudes varient entre 130 mètres au minimum (au sud de l'AEI) et 180 mètres au maximum (entre le bois de Frétevau et le tracé de la D305).

Le projet éolien vient se positionner à proximité du bois de la Foye, sur sa limite sud-ouest. Le nombre d'éoliennes choisi permet un dialogue plus harmonieux à l'échelle des structures paysagères proches, au premier rang desquelles le bois de la Foye, situé à proximité immédiate. Les boisements situés au nord et au sud du projet permettent d'encadrer ce dernier et de le mettre à distance de lieu certains lieux de vie, tels que les bourgs de Saint-Vincent-la-Châtre ou de Chail. Les vues sont en revanche plus ouvertes depuis l'ouest de l'AEI, du fait de masques visuels moins denses.



Carte 54 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.